



CONCOURS DE L'ACADÉMIE DE L'ORCHESTRE DE PARIS INFORMATIONS ET REGLEMENT

INFORMATIONS

L'Orchestre de Paris et son directeur musical Klaus Mäkelä affirment leur ouverture internationale et leur ambition sociale et pédagogique en lançant la nouvelle Académie de l'Orchestre de Paris. L'académie est ouverte aux jeunes musicien·nes majeurs de très haut niveau, de toutes nationalités, qu'ils soient en fin d'études musicales au sein des établissements d'enseignement supérieur ou récemment diplômés.

La sélection pour les pupitres de vents sera faite sur dossier et vidéo. Pour les cordes, les candidatures sont d'abord étudiées par un comité de pré-sélection sur dossier et vidéo puis les candidat·es retenus sont invités à participer aux auditions à la Philharmonie de Paris.

Une académie en deux temps : l'Académie d'Été et l'Académie Studio

- **L'Académie d'Été**

L'académie d'été accueillera 25 jeunes instrumentistes de très haut niveau répartis comme suit :

- | | |
|----------------------|----------------|
| - 5 premiers violons | - 1 hautbois |
| - 5 seconds violons | - 1 clarinette |
| - 4 altos | - 1 basson |
| - 3 violoncelles | - 1 trompette |
| - 2 contrebasses | - 1 cor |
| - 1 flûte | |

Ce stage d'orchestre intensif de 6 jours se déroulera entre le 30 août et le 4 septembre 2022 inclus dans les espaces de la Philharmonie de Paris et sera encadré par des musiciens de l'Orchestre de Paris.

Les tuteurs (solistes et tutti de l'Orchestre) joueront aux côtés des académicien·nes, alternant tutti et partielles. Ce format permettra aux académicien·nes d'été de préparer un programme ambitieux qui sera donné en concert à la Philharmonie de Paris le 4 septembre 2022. Le concert sera dirigé par Klaus Mäkelä, Directeur Musical de l'Orchestre de Paris.

Les 5 lauréat·es sélectionné·es pour l'Académie Studio (cordes uniquement) doivent également participer à l'Académie d'Été.

Les frais d'hébergement et de repas seront pris en charge par l'Orchestre de Paris. Des moments de convivialité et sorties culturelles seront proposés.

- **L'Académie Studio**

L'académie Studio accueillera 5 jeunes instrumentistes de haut niveau aux pupitres des cordes répartis comme suit :

- 2 violons – pouvant jouer dans les pupitres de premiers et seconds
- 1 alto
- 1 violoncelle
- 1 contrebasse

Les académicien·nes Studio font partie de l'orchestre au même titre que les musiciens de l'Orchestre de Paris sur une durée totale de 4 mois. Ils ont un planning adapté alternant semaines de présence sur le plateau et en tournée, et semaines de préparation et travail individuel. Sur ces semaines de préparation, ils bénéficieront d'un accompagnement pédagogique complet par les solistes et tuttiistes de leurs pupitres mais pourront également bénéficier de séances de formations auprès des autres pupitres.

Dans un objectif d'insertion professionnelle, certaines séances de travail seront consacrées à la préparation de concours blancs : répertoire, extraits, gestion du stress... Ces concours auront lieu durant les quatre mois d'Académie Studio. Des activités annexes (musique de chambre, actions culturelles etc.) sont également prévues selon les possibilités et l'équilibre du temps de travail individuel.

Le planning des académicien·nes est fixé en amont et établi en fonction de celui de l'orchestre. C'est un planning commun à tous les académicien·nes.

Les académicien·nes Studio auront la chance de donner environ 25 concerts à la Philharmonie de Paris mais également dans les plus belles salles du monde telles que le Musikverein, le Concertgebouw, l'Elbphilharmonie, la Kölner Philharmonie...

Les académicien·es Studios sont embauchés en CDD et perçoivent une rémunération calculée à partir de la grille salariale de l'Orchestre de Paris.

RÈGLEMENT

1. Pré-sélections et auditions

Instruments à cordes : Les candidat-es sélectionné-es lors des pré-sélections recevront les convocations aux auditions ainsi que le programme par mail avant la fin du mois de février

Instruments à vent : La sélection des académicien-nes dans les pupitres des vents se déroulera uniquement par pré-sélection (dossier et vidéos). Les candidat-es sélectionné-es une réponse par mail avant la fin du mois de mars.

Calendrier des auditions pour les cordes :

VIOLONS : 19 et 20 mai 2022

ALTOS : 07 mai 2022

VIOLONCELLES : 14 mai 2022

CONTREBASSES : 12 mai 2022

Les auditions auront lieu à la Philharmonie de Paris :

Entrée des Artistes
191 boulevard Serurier
75019 PARIS

COVID : Attention, l'accès à la Philharmonie est soumis au pass sanitaire. Les candidat-es doivent se renseigner sur la réglementation en vigueur en France au moment de leur venue et respecter le règlement intérieur de la Philharmonie.

2. Modalités d'inscription

- L'Académie est ouverte aux candidat-es français et étrangers de haut niveau
- Les candidat-es doivent être majeurs (18 ans et plus), en cours d'études musicales ou ayant terminé leurs études supérieures de musique
- Les candidat-es ne doivent pas être titulaires permanents dans un orchestre professionnel
- Les candidat-es vents doivent être disponibles pendant toute la période de l'Académie d'Été
- Les candidat-es cordes doivent être disponibles pendant toute la période de l'Académie d'Été et l'Académie Studio
- Maîtrise du français ou de l'anglais obligatoire

Pour concourir, tout candidat-es devra impérativement adresser à l'Administration de l'Orchestre de Paris, les cinq pièces suivantes :

- Le formulaire d'inscription en ligne
- Une copie de son passeport en cours de validité
- Des vidéos séparés de chaque extrait du programme de pré-sélection de votre instrument
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

Les candidat-es désireux-ses de participer à ce concours devront remplir le formulaire d'inscription en ligne sur notre site <https://www.orchestredeparis.com/fr/page/96/> et envoyer les documents ci-dessus via le formulaire d'inscription avant le 4 février 2022.

Instruments à cordes : Les candidat-es sélectionné-es lors des pré-sélections recevront les convocations aux auditions ainsi que le programme par mail avant la fin du mois de février.

Instruments à vent : La sélection des académicien-es dans les pupitres des vents se déroulera uniquement par pré-sélection (dossier et vidéos). Les candidat-es sélectionné-es recevront une réponse avant la fin du mois de mars.

3. Instructions pour les vidéos

Ces instructions permettent de minimiser les risques de problèmes techniques et d'assurer que le format de votre enregistrement soit pris en compte par le jury

- Seules les vidéos seront acceptées pour ces pré-sélections.
- Nous encourageons les candidat-es à soumettre des enregistrements vidéos de qualité, cependant nous acceptons les vidéos prises avec un smartphone, une tablette etc.
- Les vidéos devront être faites en une prise, sans montage ou post production afin de reproduire les circonstances d'une audition live.
- Merci de ne pas parler sur ces vidéos.
- La vidéo doit être prise avec une seule caméra et les candidat-es doit être visible de la tête aux pieds durant l'intégralité de l'enregistrement. Assurez-vous que vos deux mains sont également bien visibles.
- Merci de laisser une horloge, un réveil ou un chronomètre bien visible dans le champ de la caméra afin de prouver l'absence de montage.
- Merci de filmer dans une pièce présentant une acoustique sèche ou medium (pas de réverbération du son)
- Les candidatures ne respectant pas ces conditions ne seront pas prises en compte
- Votre enregistrement doit exactement correspondre aux extraits demandés (voir programme des vidéos)

Vous pouvez téléverser directement votre vidéo dans le formulaire ou partager un lien (YouTube par exemple)

Tutoriel YouTube :

- Créez un compte YouTube
- Créez une chaîne YouTube
- Cliquez sur le bouton « créer une vidéo » en haut de l'écran, il s'agit d'une icône ressemblant à une caméra. Dans le menu déroulant, sélectionnez « télécharger une vidéo »
- La page de téléchargement devrait apparaître. En dessous du « sélectionner le document à télécharger », cliquez sur « public » et choisissez le niveau de visibilité que vous souhaitez pour votre vidéo – tout le monde peut voir une vidéo publique mais vous pouvez la mettre en tant que « non référencée » (toujours visible mais uniquement par les personnes disposant d'un lien direct), une vidéo privée ne peut être visible qu'uniquement par vous-même
- Cliquez sur la grande flèche afin de choisir le document vidéo, ou bien faites simplement glisser le document sur la page
- Durant le téléchargement de la vidéo, vous pouvez entrer un titre et une description

- Cliquez sur « publier » pour terminer la procédure. Vous pouvez publier la vidéo pendant son téléchargement ou bien attendre que le téléchargement soit terminé mais sans cliquer sur « publier » la vidéo ne sera pas mise en ligne

4. Les candidat·es s'engagent à être disponible sur les périodes :

- D'Académie d'Été pour les vents
- D'auditions, d'Académie d'Été et d'Académie Studio pour les cordes

5. Les 5 lauréat·es sélectionnés pour l'Académie Studio (cordes uniquement) doivent également participer à l'Académie d'Été.

6. Lors des auditions (cordes uniquement), le 1^{er} tour est éliminatoire

7. Les frais de séjour et de déplacement pour les auditions des pupitres de cordes sont à la charge des candidat·es (Possibilité de demander une aide financière, voir clause n°10)

8. Les frais de séjour (hébergement et repas) seront pris en charge par l'Orchestre de Paris pour tous les participant·es à l'Académie d'Été. Les frais de transports sont à la charge des candidat·es (Possibilité de demander une aide financière, voir clause n°10).

9. Les lauréat·es de l'Académie Studio percevront une rémunération calculée à partir de la grille salariale de l'Orchestre de Paris. Les frais de séjour et de déplacement ne seront donc pas pris en charge par l'Orchestre de Paris.

10. Il est possible de faire une demande d'aide financière auprès de l'Orchestre de Paris pour les candidat·es n'ayant pas les moyens financiers de se rendre aux auditions et à l'Académie d'Été

Cette aide est attribuée sur des critères sociaux et artistiques. Elle comprend les frais de transport, d'hébergement et de repas pour les auditions et les frais de transport pour l'académie d'été (les frais d'hébergement et de repas étant pris en charge pour tous les candidat·es)

L'aide ne prévoit pas de prendre en charge les frais liés à l'Académie studio puisque les lauréat·es sélectionné·es sont rémunérés et sous contrat à durée déterminée avec l'Orchestre de Paris.

Pour toute demande d'aide financière les candidat·es doivent impérativement joindre les pièces suivantes à leurs candidatures via le formulaire :

- Une lettre de motivation détaillant les raisons pour lesquelles cette aide leur est nécessaire.
- Au moins un document récent indiquant votre situation financière (avis d'imposition, preuve de revenu sur les 6 derniers mois ou ceux de vos parents etc.) ou d'autres documents que vous considérez utile.

Notez bien qu'il est possible que votre candidature à l'académie soit retenue à l'issue des pré-sélections mais que nous ne puissions répondre positivement à votre demande d'aide.

11. Programmes des vidéos (les partitions seront téléchargeables sur notre page de recrutement en ligne <https://www.orchestredeparis.com/fr/page/96/>)

Violon :

- **vidéo 1** : MOZART : Concerto pour violon en Ré majeur K.218 1^{er} mouvement jusqu'à la mesure 145. Avec ou sans piano.
OU
MOZART : Concerto pour violon en La majeur K.219 1^{er} mouvement jusqu'à la mesure 139. Avec ou sans piano.
- **vidéo 2** : STRAUSS : *Don Juan* - violon 1 - début jusqu'à la 13^e mesure de [C]

Alto :

- **vidéo 1** : BACH : 3^e partita pour violon - transcription pour alto - *Loure* - avec la première reprise.
- **vidéo 2** : STRAUSS : *Don Juan* - du début à 5 mesures avant la lettre [D] (1er temps) (Edition Peters)

Violoncelle :

- **vidéo 1** : BACH : Suite N° 6 pour violoncelle - *Courante* - sans reprises
- **vidéo 2** : STRAUSS : *Une vie de héros* - 1^{ere} page

Contrebasse :

- **vidéo 1** : DESENCLOS : Aria et Rondo - uniquement l'Aria - avec piano
- **vidéo 2** : BEETHOVEN : Symphonie n° 5 - Scherzo - sans reprise

Flutes :

- **vidéo 1** : MOZART : Concerto en sol pour flute - 1^e mvt - exposition
- **vidéo 2** : RAVEL : *Daphnis et Chloé* - Chiffre [176] au chiffre [179]
- **vidéo 3** MENDELSSOHN : *Le Songe d'une nuit d'été* - Scherzo - mesure 138 à la fin

Hautbois :

- **vidéo 1** : TELEMANN : Fantaisie pour flûte seule - transcription pour hautbois , N° 3, 6 ou 8 au choix - sans reprises
- **vidéo 2** : STRAVINSKI : *Pulcinella* - Serenata, gavotte et variation 1 - hautbois 1 - sans reprise
- **vidéo 3** : SCHUBERT : Symphonie N° 9, 2nd Mvt - du début à la mesure 30

Clarinette :

- **vidéo 1** : KOVACS : Etude « Hommage à Strauss » (édition au choix) en entier - clarinette Si bémol
- **vidéo 2** : BEETHOVEN : Symphonie N° 8 - 3^e mvt - Menuetto - clarinette Si bémol
- **vidéo 3** : CHOSTAKOVITCH : Symphonie N° 10 - Allegro - levée de 194 à 198 - clarinette en la
- **vidéo 4** : TCHAIKOVSKI : Symphonie N° 5 - Andante - début à la mesure 37 inclus - clarinette en la

Basson :

- **vidéo 1** : MOZART : *Les Noces de Figaro* - ouverture - 1^e basson - début à la mesure 24 / mesure 41 à la mesure 58 / mesure 85 à la mesure 123. (Dans la même vidéo)
- **vidéo 2** : BRAHMS : Concerto pour violon - 2^e basson - 2nd mvt - début à la mesure 32
- **vidéo 3** : TCHAIKOVSKI : 6^{ème} symphonie - 2^e basson 4^e mvt - début à la mesure 36

Trompette :

- **vidéo 1** : MOUSSORGSKI : *Tableaux d'une exposition* - Promenade 1 - début à la mesure 9
- **vidéo 2** : RAVEL : Concerto en Sol - 1^{er} mouvement - du début au chiffre 3
- **vidéo 3** : WAGNER : *Parsifal* - Prélude - du début à la mesure 34

Cor :

- **vidéo 1** : BEETHOVEN : Symphonie N° 8 - Cor 2 - mesure 45 à 78
- **vidéo 2** : MAHLER : Symphonie N° 1 - Cor 2 - mesure 28 à 44
- **vidéo 3** : WEBER : *Der Freischütz* - Ouverture - Cor 2 - mesure 9 à 25
- **vidéo 4** : TCHAIKOVSKI : Symphonie N° 4 - Cor 2 - mesure 109 à 201